



Conseil économique et social

Distr. générale
15 août 2014
Français
Original : anglais

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Dixième session

Genève, 27-31 octobre 2014

Point 3 b) iii) de l'ordre du jour provisoire*

Imposition des industries extractives

Sous-Comité chargé des questions d'imposition des industries extractives dans les pays en développement

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note donne l'historique des débats sur l'imposition des industries extractives. Il résume les discussions qui ont abouti à la création du Sous-Comité chargé des questions d'imposition des industries extractives dans les pays en développement et le travail accompli par le Sous-Comité depuis sa création.

* E/C.18/2014/1.



Introduction

1. La taxation des industries extractives est devenue une priorité du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. La question a été soulevée lors de la huitième session du Comité et le Sous-Comité a été constitué à sa neuvième session.

Huitième session du Comité (2012)

2. À la huitième session, Robin Oliver (alors membre du Comité), s'appuyant sur un exposé antérieur de Stefan van Parys¹ sur l'utilisation d'incitations fiscales, a fait un exposé² sur la manière dont l'imposition des capitaux étrangers affecte de manière négative le volume des investissements, ce qui se traduit par des salaires plus bas et/ou un chômage plus élevé. Les débats ont porté sur les questions de rentes économiques propres à certains endroits et leur pertinence au regard des articles 5 et 7 du Modèle de convention fiscale des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, frappant respectivement les bénéficiaires des établissements stables et des entreprises, ainsi qu'au regard de l'article 6 relatif aux revenus immobiliers, de l'article 9 relatif aux entreprises associées, de l'article 10 sur les dividendes, de l'article 11 sur les intérêts et de l'article 12 concernant les redevances.

3. Après l'exposé de M. Oliver, le Comité a débattu de questions telles que les rentes propres à certains endroits liées aux ressources naturelles et le besoin d'adopter des politiques fiscales appropriées pour l'exploitation de ces ressources. Selon plusieurs participants, de nombreux pays en développement accusaient de ce fait un manque à gagner en ce qui concernait leurs recettes fiscales. Les entreprises exploitant ces ressources bénéficiaient souvent d'exonérations fiscales qui ne pouvaient se justifier économiquement, alors que leurs activités produisaient des effets externes, par exemple des dégâts environnementaux, dont les collectivités locales subissaient les conséquences défavorables et pour lesquels elles étaient rarement indemnisées comme il conviendrait. Étant donné l'importance de la question, le Comité a décidé qu'il lui fallait poursuivre les travaux à son sujet et qu'un groupe de travail devait être constitué. Toutefois, comme le mandat de quatre ans des membres du Comité était arrivé à expiration, la constitution du groupe de travail a été laissée aux nouveaux membres du Comité.

Réunion du groupe d'experts (mai 2013)

4. Dans le but d'aider le Comité à traiter ce point de l'ordre du jour, le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a réuni le 28 mai 2013 un groupe d'experts. Les débats ont porté sur les questions auxquelles les pays en développement devaient faire face pour élaborer et administrer un régime fiscal applicable aux industries extractives, l'objectif étant de faire en sorte que les travaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération fiscale puissent aider davantage les pays en développement dans cet important domaine du développement. Au cours de la réunion, les participants qui

¹ Disponible à l'adresse www.un.org/esa/ffd/tax/sixthsession/UseOfTaxIncentivesALL.pdf.

² Disponible à l'adresse www.un.org/esa/ffd/tax/eighthsession/PPTs/PPT_CRP11.pdf.

étaient issus d'administrations fiscales nationales, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, ont examiné la question de la coopération internationale en matière fiscale dans le secteur des industries extractives, y compris les dispositions institutionnelles visant à faciliter cette coopération. On trouvera un résumé des exposés des participants et des débats qui ont suivi dans le rapport détaillé de la réunion³.

Neuvième session du Comité (2013)

5. À la neuvième session, les nouveaux membres du Comité ont décidé de constituer un sous-comité chargé des questions de taxation des industries extractives dans les pays en développement, dont le mandat serait d'examiner les questions relatives à la fiscalité des industries extractives et de faire rapport et proposer des principes directeurs à leur sujet. Dans le cadre de ses travaux, le sous-comité s'efforcerait de dialoguer avec les autres organisations actives dans ce domaine. Il serait composé de représentants d'administrations fiscales possédant une solide et vaste expérience dans le domaine des relations avec les industries extractives, de milieux universitaires et d'organismes internationaux ainsi que du secteur privé, notamment de sociétés pétrolières et minières.

Sous-Comité chargé des questions de taxation des industries extractives dans les pays en développement

Première réunion du Sous-Comité

6. La première réunion du Sous-Comité, organisée par l'Administration fiscale sud-africaine, a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en mai 2014. Seize membres du Sous-Comité représentant des gouvernements, entreprises, milieux universitaires, ainsi que des organisations régionales et internationales ont participé à la réunion. Le principal résultat de celle-ci a été que les participants sont convenus de concentrer leur attention sur les domaines où l'ONU pouvait apporter une valeur ajoutée particulière, tout en s'appuyant sur les travaux des organisations régionales, internationales et autres. L'objectif était de publier une note générale ainsi que des notes d'orientation politique et administrative plus détaillées mettant l'accent sur les aspects spécifiques de la gouvernance et de la fiscalité des industries extractives. Parmi ceux-ci figuraient notamment les questions d'imposition des plus-values, y compris en cas de ventes « indirectes » offshore d'actifs locaux, la remise en état de l'environnement, les questions de conventions fiscales et la taxe à la valeur ajoutée.

7. Parmi les autres questions examinées en vue de déterminer les domaines les plus pertinents, on peut citer les suivantes :

- Imposition des plus-values dans les industries extractives;
- Traitement fiscal de la remise en état de l'environnement;
- Questions relatives aux conventions sur la double imposition;
- Questions relatives à la taxe à la valeur ajoutée;

³ Disponible à l'adresse www.un.org/esa/ffd/tax/ninthsession/CRP19_ExtractiveIndustries.pdf.

- Incitations fiscales applicables aux industries extractives;
- Questions fiscales liées aux fluctuations de prix;
- Questions relatives au cloisonnement;
- Imposition des prestataires de services aux industries extractives;
- Questions relatives aux lacunes dans les connaissances;
- Impôts sur les bénéfices exceptionnels.

Deuxième réunion du Sous-Comité

8. La deuxième réunion du Sous-Comité, organisée par l'Administration fiscale tanzanienne, a eu lieu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en août 2014. Les membres du Sous-Comité ont examiné les avant-projets de diverses notes d'orientation politique et administrative.

9. Le Sous-Comité a décidé ce qui suit :

- Il présenterait à la Commission à sa dixième session, en octobre 2014, des projets ou esquisses (selon le cas) de notes d'orientation (qui seraient, lorsque ce serait possible, assortis de calendriers) sur les plus-values réalisées sur les ventes indirectes, sur les questions relatives aux conventions fiscales, sur certaines questions concernant la taxe à la valeur ajoutée et sur les aspects fiscaux de l'arrêt des projets d'extraction;
- Il présenterait aussi au Comité l'esquisse d'une note d'ensemble qui accompagnerait les différentes notes d'orientation;
- Conformément à son mandat, il présenterait au Comité, à sa session de 2014, un programme de travail qui inclurait d'autres notes d'orientation, sur lesquelles se pencherait le Sous-Comité en 2015, et indiquerait d'autres sujets possibles de notes d'orientation pour les années à venir.
